

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 01

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 03

Suffrages exprimés : 29

Pour : 10

Contre : 19

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/11/2023

28 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : / . *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 Pouvoirs : M. ARGOUD Yves à Mme ANDRE Valérie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. PERROT Alain à M. LARDE Alain, M. PERSON Philippe à M. LESAGE Claude, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme SAUNIER Elise.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PORTEURS D'ESPACE DE VIE SOCIALE ;

M. Daniel PEYSSONNERIE, membre du conseil d'administration d'ISACTYS en tant qu'élu de la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie), ne participe ni au débat, ni au vote.

VU la demande de subvention transmise par le groupe Isactys ;

VU les bilans financiers consolidés du groupe Isactys et de ses différentes filiales ;

Considérant que la communauté de communes Val Guiers à vocation à soutenir les associations locales porteuses d'espace de vie sociale pour garantir leur subsistance et leur action au service de la population.

Considérant que la situation financière consolidée du groupe Isactys démontre une capacité du groupe et de ses filiales à assurer un fonctionnement pérenne ;

Il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

- 5 000,00 € au groupe ISACTYS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Ne prend pas part au vote : Monsieur Daniel PEYSSONNERIE
Par 19 voix contre, 10 voix pour, 03 abstentions ;

➤ **REFUSE** le montant de subvention à verser au groupe ISACTYS ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 08/12/2023,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET



Le Secrétaire de séance,
Georges GAGNIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name 'Georges GAGNIN'.